



SOCENV

Société environnementale de Côte-des-Neiges

OFFRE D'EMPLOI AgentE de terrain (herbe à poux)

EMPLOYEUR

La Société environnementale de Côte-des-Neiges est un organisme actif dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce depuis plus de 20 ans. Elle est responsable des projets suivants : Éco-quartier, réseau des jardins urbains de Côte-des-Neiges, gestion éco-humanitaire des évictions et Meubles solidaires.

Cet emploi s'intègre dans le plan de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de CDN-NDG, qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens allergiques au pollen de cette plante. En moyenne, une personne sur 8 est allergique au pollen de l'herbe à poux au Québec. N.B. L'herbe à poux n'est pas toxique au toucher, contrairement à l'herbe à puce (<http://m.espacepourelavie.ca/herbe-poux-ou-herbe-la-puce>), et sans danger pour les personnes non-allergiques.

TÂCHES

- Repérer et arracher l'herbe à poux dans les lieux suivants : bords de trottoirs, parcs, carrés d'arbres, terrains municipaux, terrains scolaires, terrains privés (façade), terrains institutionnels :
 - Parcourir exhaustivement un district de l'arrondissement de CDN-NDG ;
 - Noter la localisation précise des sites où l'herbe à poux est présente (afin d'en faire ultérieurement la cartographie) ;
 - Compter, arracher et mettre en sacs les plants d'herbe à poux (pour compostage ultérieur)
- Saisir les données sur les sites arrachés dans un fichier Excel chaque semaine ;
- Encadrer des citoyens bénévoles lors de corvées d'arrachage ;
- Répondre aux questions des citoyens qui vous interpellent sur le terrain (en respectant la distanciation sociale).

EXIGENCES

- Bonne condition physique (beaucoup de marche) et aisance à travailler à l'extérieur
- Expérience de travail sur le terrain
- Sens de la minutie, autonomie et débrouillardise ;
- Être âgé de 17 ans et plus
- Intérêt pour l'environnement
- Bilinguisme à l'oral et bonne connaissance du français écrit ;
- Disponibilité occasionnelle à travailler la fin de semaine (rattrapage de journées pluvieuses, corvées).
- Être citoyenNE canadienNE, résidentE permanentE ou désigné comme réfugiéE en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
- Être légalement autoriséE à travailler au Canada conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur au Québec ;
- Être résident de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce un atout ;
- Expérience de bénévolat en environnement un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Une formation complète sur l'herbe à poux est offerte sur le temps de travail.
- Salaire : 15,50 \$/h
- Date de début : 15 juin 2020 ; durée du poste : entre 10 et 12 semaines (selon votre disponibilité)
- Horaire : moyenne de 32,5 h/semaine, flexible (peut être raccourci si pas disponible à temps plein).

Svp envoyer par courriel votre curriculum vitae et une courte lettre de motivation (<120 mots) au plus tard le 7 juin 2020 à minuit à l'adresse : herbeapoux@socenv.ca. Mentionner dans l'objet du courriel : « AgentE de terrain herbe à poux ». Seules les personnes retenues seront contactées. Les entrevues se feront de manière virtuelle.